

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021 A 19H30

Convocation du 8 Avril 2021.

Le 13 Avril 2021 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Beauchastel, convoqués conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mme Karine TAKES, Maire.

**Présents** : MM. Karine TAKES, Maire ; Frédéric JAVELAS, Frédérique CHAMP, Eric SEIGNOBOS, Nadège BESSON, Rémi LE CORRE, Adjoint ; Sandrine DORNE, Lydie DEPUYDT, Françoise FEROUSSIER, Laurence BRANCHER, Elodie GIRAIN, Christelle BUSSET, Conseillères municipales ; Joseph OJEL, Jean-Marie GERARD, Frédéric CAENEVET, Jean-Marc BRESSON, Bastien GAUDEVIN, Dominique BOIS, Conseillers municipaux.

**Absents** : Mme Jessica FERREYRE (pouvoir à Mme Nadège Besson).

---

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CHAMP.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Mars 2021 est entériné à l'unanimité des membres présents.

---

Sur proposition de Mme le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée.

Mme le Maire indique que la municipalité est allée à la rencontre des arboriculteurs de la commune sinistrés par le gel. Les élus ont ainsi pu constater l'ampleur des dégâts et assurer les arboriculteurs de leur soutien pour le montage des dossiers d'indemnisation. Les élus étaient accompagnés par le Conseiller Départemental et le Conseiller Régional.

Mme le Maire laisse la parole à M. Frédéric Javelas, Adjoint délégué aux Finances pour la présentation du Budget Primitif 2021.

« Le projet du budget 2021 va être soumis ce soir à l'approbation du conseil municipal. Il a été établi avec la volonté de :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement malgré le contexte sanitaire qui impacte les prévisions budgétaires.
- Maintenir le niveau des taux d'imposition sur les ménages
- Stabiliser l'endettement
- Engager les projets d'investissements prévus dans le cadre du mandat en mobilisant les aides publiques disponibles.

C'est notre 1<sup>er</sup> budget plein et entier que je vais essayer de vous le présenter le plus clairement possible.

Il a été réfléchi, travaillé avec sérieux, négocié âprement quelques fois avec mes collègues élus de bureau d'adjoints et délégués, remanié 7 fois et finalisé depuis seulement mercredi 07 avril.

Ce projet de budget traduit les priorités de l'équipe municipale pour l'année à venir. Son vote, votre vote, représente donc un moment singulier dans la vie d'une commune comme la nôtre. Le budget, c'est bien l'affaire de tous !

Il a été présenté, discuté et approuvé par les membres de la Commission des Finances le jeudi 08 avril.

Ce budget pourrait être résumé en 3 mots :

**Ambitieux :**

- Tout d'abord, le démarrage du chantier de l'Espace Citoyen (tant attendu par la vie associative). En octobre 2021. Rappel : Projet soutenu par le Département, la Région et l'Etat.

- Ensuite le chantier de l'assainissement du quartier de L'Île Blaud qui va démarrer courant septembre/octobre
- Un programme pluri annuel de la voirie communale jusqu'en 2026
- Et enfin, comme nous l'avons exprimé dans notre programme de campagne municipal, notre volonté de créer une programmation culturelle à la hauteur de notre commune

#### **Rénovation :**

- La commune de Beauchastel a de très nombreux locaux répartis sur son territoire. La plupart d'entre eux demandent à être rénovés (peinture/sols/éclairages)
- Vieux cimetière et vieux village : installation de rampes métalliques d'accessibilité
- Le Point buvette du théâtre de Verdure

#### **Anticipation (Perspective) : Se donner une feuille de route**

##### **3 Maîtrises d'œuvres vont être réalisées :**

- 1. En complément du chantier de L'Île Blaud (assainissement) nous allons faire réaliser une étude de maîtrise d'œuvre pour avoir une vision globale sur l'avenir de ce secteur de la commune : avec comme objectif de « Développer un Espace de loisirs et détente » (gymnase/foot/tennis/parcours de santé/ etc)
- 2. Une autre maîtrise d'œuvre pour une étude d'agrandissement du cimetière actuel : (2025/2026)
- 3. Et enfin comme nous l'avons prévu une maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Place de l'église du vieux village
- La mise en place d'une « **borne de consultation médicale** » en partenariat avec la Pharmacie Boissy. »

## **1. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021 :**

Rapporteur : Monsieur Frédéric Javelas, Adjoint délégué aux Finances.

L'Etat a notifié à la commune le 31 Mars 2021, l'état de notification des bases prévisionnelles et allocations compensatrices. A compter de cette année, dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, la commune ne percevra plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le taux de foncier bâti communal 2020 (9.40 %) majoré du taux départemental 2020 (18.78 %) devient le nouveau taux de référence pour la commune, soit 28.18 %.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget principal 2021 et le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget ;

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 ;

Considérant la mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

Considérant que pour poursuivre son programme d'équipement auprès de la population il est nécessaire de maintenir le produit attendu de la fiscalité directe locale sans augmentation du taux communal ;

Après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- DECIDE d'appliquer les taux suivants sur les bases d'imposition déterminées par les services fiscaux de l'Etat pour 2021 :  
Taxe foncière bâti : 28,18 %  
Taxe foncière non bâti : 49%
- CHARGE Mme le Maire de procéder à la notification de cette décision à Monsieur le Préfet de l'Ardèche ainsi qu'au service de la fiscalité directe locale.

## **2. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021 :**

Rapporteur Monsieur Frédéric Javelas, Adjoint délégué aux Finances.

25 associations bénéficient des aides de la commune dont 3 nouvelles : ASAI (Irrigation), Eyrieux Chat, Beaucharabia.

Les associations qui sollicitent une subvention communale présentent dans les délais un dossier comportant les statuts, un rapport d'activité de l'année écoulée, un rapport financier ainsi que les projets de l'association. La commission analyse les demandes reçues et propose au Conseil Municipal les concours financiers attribués aux associations.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION EN €</b>
ACCA Chasse Agréée	300
Association familiale AFAD	710
Alliance Judo 4 Vallées	75
Amicale Pétanque Beauchastelloise	405
APE Parents d'élèves	1260
ASAI	500
ASB Natation	1 520
Beaucharabia	250
Tennis Club de Beauchastel La Voulte	2060
Club Subaquatique	510
Association sportive Collège La Voulte	250
Comité des œuvres sociales	4210
Comité des fêtes	2050
Don du sang amicale	100
Eyrieux Chat	500
Foyer élèves Collège	310
Football Club Eyrieux Embroye	2 060
Hand Ball Rhône Eyrieux	4 640
Interdépartementale Chasse	300
Les Vieilles Carafes	250
Maison Marguerite	300
MJC Centre Social 3 Rivières	17 023
Team auto 07	300
UNRPA	1400
AAPPMA Truite	300

A noter que 2 associations n'ont pas fait de demandes n'ayant plus d'activités en raison du COVID.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents vote les subventions aux associations pour 2021 suivant le tableau présenté pour un montant de 41 583 €.

Une ligne est provisionnée au budget pour d'éventuelles demandes exceptionnelles en cours d'exercice.

## **3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 :**

M. Frédéric Javelas, Adjoint délégué aux Finances, fait une présentation du Budget Primitif 2021 arrêté par la Commission des Finances.

Mme le Maire rappelle les différents débats et actions relatifs au problème de la présence médicale dans la commune qui est une priorité pour l'équipe municipale. Elle présente une alternative avec un recours à la téléconsultation en partenariat avec la pharmacie locale qui peut mettre à disposition un local dans lequel

serait installée la cabine connectée de télémédecine. La Commune financerait la location soit 297 €/mois sur 60 mois plus 1200 € à régler à la livraison.

La cabine est dotée de 7 dispositifs médicaux connectés. Le patient est examiné à distance par un médecin.

Le recours à la téléconsultation ne se substitue pas aux pratiques médicales actuelles, mais elle propose aux patients un nouveau service de santé et présente un caractère novateur.

Le budget primitif prévoit ces dépenses ainsi que 20 000 € pour la communication afin de poursuivre les efforts dans la recherche et l'installation d'un médecin.

### **Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses :</b>	<b>3 389 847</b>
Chap. 023 – virement à la section d'investissement	1 568 046
Chap. 011 – charges à caractère général	535 250
Chap. 012 – charges de personnel	791 350
Chap. 014 – atténuation de produits	29 459
Chap. 65 – autres charges de gestion courante	198 543
Chap. 66 – charges financières	22 500
Chap. 67 – charges exceptionnelles	116 081
Chap. 022 – dépenses imprévues	120 000
Chap. 042 – opérations d'ordre (amortissements)	8 618

<b>Recettes :</b>	<b>3 389 847</b>
Chap. 013 – atténuations de charges	19 999.14
Chap. 70 – produits des services	89 800
Chap. 73 – impôts et taxes	1 583 923
Chap. 74 – dotations et participations	338 876
Chap. 75 – autres produits gestion courante	25 000
Chap. 77 – produits exceptionnels	15 000
Chap. 002 – résultats reportés	1 317 248.86

- Le produit fiscal attendu après application d'un coefficient correcteur s'établit à 307 981 €. La commune percevra en outre des allocations compensatrices pour 249 005 € ce qui correspond aux bases exonérées de taxe foncière pour les locaux industriels.
- L'attribution de compensation versée par l'Agglomération s'établit à 1 207 642 €.
- La dotation forfaitaire est égale à 0 € cette année. La dotation de solidarité rurale s'élève à 20 578 €.
- Les charges à caractère général ainsi que les charges de personnel ont été revalorisées en raison de l'épidémie COVID : achats de masques, produits nécessaires à la désinfection des écoles et ERP afin de respecter les différents protocoles sanitaires, heures supplémentaires des agents chargés de la désinfection des bâtiments publics.
- Pour la dette, le capital restant dû au 01/01/2021 s'élève à 1 047 558 €. Le capital remboursé en 2021 est de 143 104 € et les intérêts 21 933 € soit une annuité totale à rembourser de 165 037 €.

### **FINANCEMENT MJC CENTRE SOCIAL 3 RIVIERES**

La convention d'objectifs 2017-2020 a été prorogée sur 2021, la contribution de la commune s'élève à 55 820.62 €. La CAPCA versant pour le compte de la collectivité 38 798 € directement à la MJC au titre de la compétence concernant l'organisation des accueils de loisirs extrascolaires, la subvention à verser s'élève à 17 023 €.

Pour le centre de loisirs des mercredis matin la participation financière de la commune s'élève à 3 087 €.

Pour le poste de direction la convention prévoyait une participation de la commune de 16 191 €. L'association

MJC Centre Social 3 Rivières assurant directement le poste de direction depuis le 01/01/2017, le CIAS de Privas Centre Ardèche verse directement à l'association 20 135 € pour le compte de la commune.

## **CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel intègrent les évolutions des carrières.

L'effectif est stable avec 16 titulaires dont 12 à temps complet et 4 à temps non complet.

Filière administrative : 3

Filière police : 1

Filière technique : 11

Filière culturelle : 1

Et 8 agents non titulaires (affectés au nettoyage de bâtiments communaux, service et surveillance cantine et à l'entretien de la voirie)

Il faut noter que 2 agents du service technique sont placés en congés de longue maladie et leur emploi est donc pourvu par des remplaçants.

Mise à disposition de la CAPCA de 2 agents du service technique et de 1 agent chargé de l'accueil à la piscine dont les rémunérations seront reversées à la commune au prorata du temps de travail consacré à ces missions.

## **LES DEPENSES IMPREVUES**

La municipalité a souhaité prévoir cette année, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, un crédit pour dépenses imprévues. Chapitre 022 en fonctionnement 120 000 € et Chapitre 020 en section d'investissement 80 000 € sont prévus.

### **Section Investissement :**

Elle s'établit à 1 964 364 € s'équilibrant ainsi en recettes et en dépenses.

Les restes à réaliser 2020 s'établissent à 317 700 € en dépenses et sont repris au BP 2021.

- **Dépenses d'investissement**

Chap 20 - immobilisations incorporelles	10 000
Chap 23 - immobilisations en cours	1 372 425
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>1 382 425</b>
Chap 10 – Dotations fonds divers réserves	35 311
Chap 16 - remboursement emprunts	148 928
Chap 020 Dépenses imprévues	80 000
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 646 664</b>
Restes à Réaliser	317 700
001 – Solde d'exécution négatif reporté	/
041 – opérations patrimoniales	/
<b>TOTAL</b>	<b>1 964 364</b>

Principales opérations d'investissement prévues au BP 2021 :

Matériels (service technique, serveur informatique mairie, téléphonie, équipement police ..)	76 950
Mairie (mobilier salle de réunion)	25 000
Eglise accès PMR	40 000
Bâtiments publics	36 609
Eclairage public (mise aux normes)	38 626
Voirie travaux (plan pluriannuel réfection chaussées)	140 000
Sécurisation montée du ruisseau	12 000
Rue Olivier de Serres	10 380

Stade football (éclairage)	8 203
Courts de tennis (éclairage)	4 745
Ecole Elémentaire (mobilier extérieur)	9 600
Espace Citoyens	858 492
Buvette Vieux Village (tourisme)	25 000
Espace Loisirs Ile Blaud (étude aménagement)	12 000
Place de l'Eglise (études d'aménagement, convention CAUE)	24 500
Cimetière (accès PMR, étude agrandissement)	50 320

- **Recettes d'investissement**

Chap 10 – FCTVA – taxe urbanisme	70 000
1068 Excédent fonctionnement	64 203
<b>Total recettes financières</b>	<b>134 203</b>
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>134 203</b>
Chap 21 – virement section fonct	1 568 046
Chap 040 – opérations d'ordre entre sections	8 618
Chap 041 – Opérations patrimoniales	/
<b>Total</b>	<b>1 576 664</b>
Reste à réaliser	/
Solde d'exécution positif reporté	253 497
<b>Total</b>	<b>1 964 364</b>

Un effort important d'investissement est porté sur l'entretien et la rénovation des bâtiments publics. Un programme pluriannuel de réfection des voiries communales est mis en place.

L'opération de rénovation de l'ex-salle des fêtes de Marly est budgétée pour une programmation des travaux sur deux exercices budgétaires. Les demandes de financement ont été adressées à l'Etat, La Région, le Département.

M. Bastien Gaudevin indique qu'il ne figure pas de prévision budgétaire pour le Gymnase.

Mme le Maire considère que ce bâtiment doit faire l'objet d'une réfection globale pour une rénovation d'ensemble.

Le Conseil Municipal, vu la présentation faite du budget primitif 2021, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (Mme Laurence Brancher, Mme Elodie Girain, M. Dominique Bois) :

- APPROUVE le budget en section fonctionnement et section d'investissement présenté pour 2021.

#### **4. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :**

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer. Ce contrat d'assurance statutaire garantit les frais laissés à la charge de la commune suivant les textes régissant le statut des agents.

- ADOPTÉ par 19 voix pour.

#### **Questions diverses :**

Mme Elodie Girain souhaite savoir si des tests seront proposés dans les écoles de la commune à la rentrée scolaire début mai.

Mme le Maire précise que c'est l'Agence Régionale de Santé qui décide.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation des élections départementales et régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin prochain et la nécessité de pouvoir compter sur les élus locaux pour tenir le bureau de vote.

La séance est levée à 21h15.